



Planning de la formation continue 2023/2024



Désignation		Durée	Sessions
Formation de Base en matière de sécurité (Règle VI/1-1 de la STCW)	Techniques individuelles de survie en mer Incendie : formation de base Premiers secours élémentaires Sécurité des personnes et responsabilités sociales	5 jours	02 au 06/10/2023 13 au 17/11/2023 18 au 22/12/2023 05 au 09/02/2024 04 au 08/03/2024 22 au 26/04/2024 27 au 31/05/2024 01 au 05/07/2024
Exploitation des engins de sauvetage autres que rapides (Règle VI/2-1 de la STCW)		1 jour	09/10/2023 20/11/2023 25/12/2023 12/02/2024 11/03/2024 29/04/2024 03/06/2024 08/07/2024
Formation des subalternes des navires à passagers (Règle V/2 paragraphes 4 et 5 de la STCW)		1 jour	10/10/2023 21/11/2023 26/12/2023 13/02/2024 12/03/2024 30/04/2024 04/06/2024 09/07/2024
Formation de familiarisation et de sensibilisation en matière de sûreté (Section VI/6 paragraphes 1 à 4 du Code STCW)		1 jour	11/10/2023 22/11/2023 27/12/2023 14/02/2024 13/03/2024 02/05/2024 05/06/2024 10/07/2024
Marin qualifié Pont (Règle II/5 de la STCW)		2 jours	Sur demande
Marin qualifié Machine dans une chambre des machines gardée ou chargé d'exécuter des tâches dans une chambre des machines exploitée sans présence permanente de personnel (Règle II/5 de la STCW)		2 jours	Sur demande
Formation de base aux opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires citernes pour produits chimiques (Règle V/1-1.2 de la STCW)		3 jours	Sur demande
Formation avancée aux opérations liées à la cargaison des pétroliers (Règle V/1-1.4 de la STCW)		5 jours	Sur demande
Formation avancée aux opérations liées à la cargaison des navires citernes pour produits chimiques (Règle V/1-1.6 de la STCW)		5 jours	Sur demande
Formation à l'usage de l'ECDIS (Règle II/1 de la STCW)		3 jours	Sur demande

Gestion des ressources de la passerelle (BRM) (Section A-II/1 du Code STCW)	3 jours	Sur demande
Gestion des Ressources de la salle de contrôle de la machine (ERM) (Section A-III/1 du Code STCW)	3 jours	Sur demande
Agent de sureté du navire et de la compagnie (SSO) (Règle VI/5 de la STCW)	3 jours	Sur demande
Formation aux tâches spécifiques liées à la sûreté (Section A-VI/6 paragraphes 6 à 8 du Code STCW)	2 Jrs	Sur demande
Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire (PFSO) (Sections A/2.1.6, A/12.1 et A/12.2 du Code ISPS)	5 jours	Sur demande
Gestion de situation de crise (Règle V/2 de la STCW)	2 jours	Sur demande
Exploitation des canots de secours rapides (Règle VI/2-2 de la STCW)	1 jour	Sur demande
Techniques avancées de lutte contre l'incendie (Règle VI/3 de la STCW)	3 jours	Sur demande
Simulateur RADAR (système ARPA) (Règle II/1 de la STCW)	5 jours	Sur demande
GMDSS pour l'obtention du certificat GOC (Règle IV/2 de la STCW)	15 jours	Sur demande
Personnes dispensant les soins médicaux d'urgences (Règle VI/4.1 de la STCW)	3 jours	Sur demande
Responsable des Soins médicaux d'urgence (Règle VI/4.2 de la STCW)	5 jours	Sur demande
Qualification à la conduite des engins à grande vitesse (SOLAS Chapitre X)	6 jours	Sur demande
Formation aux procédures de visite des installations électriques	3 jours	Sur demande
Préparation, visite et examen des installations machines	5 jours	Sur demande
Maintenance et optimisation des installations machines	3 jours	Sur demande
Calcul des dimensions des chambres froides	3 jours	Sur demande
Contrôle des navires par l'Etat du port	3 jours	Sur demande
Avaries, évènements de mer et rédaction des rapports de mer	3 jours	Sur demande
Officier de sécurité à bord (Shipboard Safety Officer)	3 jours	Sur demande
Gestion de situations de crise (Crowd Management on Ro-Ro Passenger Ships)	1 jours	Sur demande
Réglementation maritime	3 jours	Sur demande
Pollution marine	3 jours	Sur demande
Marchandises dangereuses	3 jours	Sur demande
Enquêtes techniques après événement de mer (Accident/Incident I investigation)	3 jours	Sur demande
Les affrètements et les chartes parties	3 jours	Sur demande

Modalités d'inscription :

- demande adressée à la direction de l'Institut
- **FAX** : 05 22 23 15 68
- **E-MAIL** : isem.dfc@isem.ac.ma

L'inscription ne devienne définitive qu'à réception par l'Institut de la convention signée par le demandeur accompagnée de la fiche de renseignements.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la Secretariat de la Direction de la Formation Continue, par **adresse Email** : isem.dfc@isem.ac.ma ou par **Tél au** : **05 22 23 07 24**

NB : Une session de formation ne peut être ouverte que si le nombre des stagiaires est suffisant